

## A propos d'inclusion n°45

### Quand l'emploi n'est pas possible...

Né en juin 2000, Simon a un autisme qui implique des besoins d'accompagnement importants, et peut-être une déficience intellectuelle modérée. Il est l'un des premiers à avoir pu bénéficier de la loi de 2005. Malgré tout, son parcours scolaire ne s'est pas fait sans heurts. Simon a toujours fréquenté le milieu ordinaire, à temps partiel et parfois en scolarité partagée avec le CNED. Les apprentissages ont nécessité de très nombreuses adaptations, réalisées par Martine, sa mère. Simon bénéficie également d'un suivi par le SESSAD.

A partir de la 5<sup>ème</sup>, la scolarisation en milieu ordinaire, même partagée, ne peut plus constituer à elle seule un projet pour Simon, et il faut commencer à découvrir des champs professionnels. En 4<sup>ème</sup>, l'emploi du temps hebdomadaire de Simon comporte 2h de stage chez un producteur d'œufs ; il est alors accompagné par l'éducatrice du SESSAD. Martine procède comme elle a toujours fait pour une nouvelle activité, en séquencant les tâches et en utilisant des renforçateurs. Ceux-ci s'avèrent inutiles : les tâches sont donc intrinsèquement motivantes pour Simon, ce qui est un atout essentiel ! En 3<sup>ème</sup>, la découverte professionnelle passe à 4h, avec un élevage de chèvres.

Simon entre donc en 2<sup>de</sup> professionnelle au lycée agricole de la Côte Saint André. Son accompagnement d'AESH passe de 18h à 21h ; il concerne également les temps de cantine et les temps informels. Chaque semaine, Simon fait 6h de stage chez un agriculteur, accompagné par son

AESH. Le lycée est très petit et n'accueille que 250 élèves ; cette dimension très modeste favorise la bienveillance de tous envers lui. En précisant qu'il n'y avait pas d'objectif d'examen pour Simon, ses parents ont permis à l'équipe enseignante d'avoir des objectifs d'apprentissage à plus court terme. Toutefois, ce statu quo est plus difficile à maintenir en 1<sup>ère</sup>, où les élèves ont déjà du contrôle continu. Sur proposition de la direction de l'établissement, Simon va tout simplement... retourner en 2<sup>de</sup> ! Il maintient ainsi ses acquis et continue de fréquenter le milieu ordinaire.

Malgré tout, il apparaît nettement que Simon ne pourra travailler ni dans une entreprise adaptée, ni dans un ESAT : son besoin d'accompagnement et son épilepsie sont trop importants. Simon n'est tout simplement pas assez compétitif. A l'inverse, se cantonner aux activités occupationnelles trop souvent proposées aux adultes handicapés semble pauvre, peu stimulant et peu valorisant. Un cahier des charges se dessine : un environnement agricole, peu mécanisé, avec un encadrement important, et des activités fonctionnelles, qui contribuent au bon fonctionnement d'un bien commun, en l'occurrence cette exploitation agricole. Se pose également la question d'un lieu où Simon puisse passer sa vie d'adulte. Ses parents cherchent à privilégier un lieu familial plutôt qu'une institution importante et plutôt anonyme. Un constat s'impose : il faut créer. C'est la naissance de l'association « Le Bercail paysan ».

L'association trouve le lieu idéal : une exploitation agricole et une maison attenante cherchent repreneurs. L'association acquiert la maison et une autre association, Terre de Lien, achète l'exploitation. L'agriculteur est locataire de Terre de Lien.

Le Bercail Paysan est donc prestataire de services et propose l'accueil en journée d'adultes en situation de handicap mental. Un contrat est signé avec les familles, avec un tarif horaire. L'association a signé une charte avec l'agriculteur. Il n'y a aucun lien contractuel entre l'agriculteur et les familles.

Pour l'instant, le Bercaïl Paysan permet l'accueil en journée d'une dizaine de résidents, par groupe de 3, et emploie une éducatrice à temps complet et une à mi-temps. L'encadrement est d'1 pour 3, contre 1 pour 8 en ESAT. Les tâches sont choisies pour leur accessibilité et aussi pour être facilement et rapidement réalisées par l'agriculteur si un aléa empêchait les résidents de le faire. Il ne s'agit aucunement de travail.

De nombreux chantiers attendent l'association : créer le lieu de vie, sécuriser l'organisation avec 2 salariés à temps plein. Longue vie au Bercaïl Paysan !



<http://lebercaïlpaysan.fr/>

Un reportage :

<https://www.youtube.com/watch?v=rRmjhO2tWjs>

Martine a généreusement mis en ligne toutes ses adaptations pour les apprentissages de Simon !

<http://www.lepetitroi.fr/>

Pour soutenir le Bercaïl Paysan :

<https://www.leetchi.com/c/un-travail-pour-un-autiste>